

## REVALORISATION DES PENSIONS : UNE ARNAQUE ?

La FSU prend acte de la mesure de revalorisation de 1,3 % des pensions au 1<sup>er</sup> avril 2013 comprenant une mesure de rattrapage de 0,1 %.

Elle s'interroge sur les manipulations des prévisions d'inflation retenues, différentes pour les retraites complémentaires « + 1,75 % » et celle de la commission économique de la nation « 1,2 % » qui a été créée uniquement pour la revalorisation des retraites.

Communiqué FSU  
mars 2013

Cette prévision a comme conséquence de minimiser l'application de la loi. Cette prévision préfigure-t-elle une désindexation des retraites ?

Elle souligne que cette revalorisation sera amputée de 0,3 % avec la nouvelle taxe (CASA) qui s'applique à la même date aux retraités imposables. Le pouvoir d'achat des retraités n'est pas maintenu.

La FSU continuera son action afin que les revendications des retraités soient enfin prises en compte.

Lutter contre la grande pauvreté de 10 % des retraités, lutter contre les inégalités, notamment hommes - femmes, garantir un niveau de vie des retraités proche de celui des actifs, évoluant positivement comme pour l'ensemble des salariés, devrait être l'objectif d'une société développée comme la nôtre.

**Avec l'UCRCGT, l'UCRFO, UNIR Solidaires elle les portera dans une lettre ouverte au Président François Hollande. ■**

### Sommaire

- Les modes d'évaluation des diplômes professionnels ..... P 2
- Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) ..... P 2
- Lu au BO ..... P 2
- Pour gagner des droits... ..... P 3
- L'IVG prise en charge à 100 % ..... P 3
- Égalité professionnelle ..... P 3
- Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage ..... P 3
- Décrochage scolaire P 4-5
- Drame en LP ..... P 6
- BO. Actions éducatives P 6
- Victoire syndicale..... P 6
- Décentralisation et formation professionnelle ..... P 7-8
- Homophobie, ça suffit ! P 8
- Pétition évasion fiscale P 8

## RÉSEAUX FORMATION QUALIFICATION EMPLOI (FOQUALE)

circulaire n°2013-035  
du 29/03/2013

### « L'abandon scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle.

Chaque année, au niveau national, selon la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), 140 000 jeunes en moyenne quittent le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme classé au niveau IV ou V de la nomenclature interministérielle.

Conformément au souhait exprimé par le Président de la République, il convient de réduire ce nombre de moitié avant la fin du quinquennat. Cet objectif correspond aux engagements pris par la France au niveau européen dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » (Références aux communications européennes du 31 janvier 2011).

Ainsi, il faut agir en amont, afin d'éviter les ruptures et les situations d'échec qui peuvent être propices au décrochage scolaire. L'ensemble de la communauté éducative doit être mobilisée sur cet objectif. L'École doit devenir un lieu de réussite où l'on a plaisir à apprendre.

Si l'ambition première consiste à prévenir le décrochage scolaire en favorisant la réussite de tous les élèves, l'Éducation nationale doit également être en capacité d'apporter dès maintenant des réponses concrètes aux jeunes qui viennent de quitter l'École sans diplôme et sans un niveau suffisant de qualification. **Le ministère de l'éducation nationale s'est fixé un objectif clair : offrir une solution de retour en formation à 20 000 jeunes d'ici la fin de l'année 2013...** ■

Suite BO n° 14 du 4 avril 2013  
(NOR MENE1306159C)

## LES MODES D'ÉVALUATION DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS

Étude du MEN

**A**u MEN, une étude actuellement en cours de réalisation nous intéresse particulièrement : *Les modes d'évaluation dans les diplômes professionnels* coordonnée par Josiane Paddeu et Patrick Veneau du Céreq.

Cette étude porte en particulier sur la place et la mise en œuvre réelle des évaluations par contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre des CAP et des Bacs Pros. Elle sera finalisée en juin 2013.

À suivre donc. ■

### BO n°12 du 21 mars 2013

#### ● Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la Principauté de Monaco - rentrée scolaire 2013-2014

note de service

n° 2013-029 du 27-2-2013

(NOR MENH1301573N)

### BO n°14 du 4 avril 2013

#### ● BEP

« Photographie » : création et modalités de délivrance

arrêté du 5-3-2013 - J.O. du 21-3-2013 (NOR MENE1306153A)

### BO n°13 du 28 mars 2013

#### ● CAP

« Tailleur de pierre-marbrier du bâtiment et de la décoration » : abrogation

arrêté du 6-2-2013

J.O. du 23-2-2013

(NOR MENE1303585A)

## POUR GAGNER DES DROITS...

La FSU a déjà exprimé son désaccord avec l'Accord National Interprofessionnel notamment lors de la journée d'action du 5 mars dernier. Elle s'est adressée au ministre du travail ainsi qu'aux groupes parlementaires pour leur demander de ne pas retranscrire cet accord dans la loi.

À un moment où les salarié-es ont besoin de garanties, cet accord, par la remise en cause du Code du travail, entérine un recul des droits.

## JOURNÉE NATIONALE DES MÉMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS

« La France a fixé le **10 mai** comme « *journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* »,

La FSU soutient à nouveau, avec toutes les organisations qui refusent cette nouvelle flexibilité, la journée d'action du 9 avril et appelle à participer aux manifestations qui seront organisées afin d'obtenir et gagner des droits sociaux.

Alors que le chômage poursuit sa progression, le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour permettre la relance économique, résorber le chômage, améliorer la situation des salariés et contribuer à résorber l'emploi précaire particulièrement dans la Fonction publique. ■

en référence à la date de l'adoption en dernière lecture par le Sénat de **la loi du 21 mai 2001 qui reconnaît la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité**. Cette loi a notamment instauré le comité pour l'histoire et la mémoire de l'esclavage .... » ■

Suite BO n° 14 du 4 avril 2013  
(NOR MENE1307232N)

Communiqué FSU  
du 26/03/2013

Note de service  
n° 2013-043  
du 28/03/2013

## L'IVG PRISE EN CHARGE À 100 %

Le 31 mars est entrée en vigueur la prise en charge à 100 % de l'interruption médicale de grossesse (IVG).

Un second décret instaure depuis la même date la gratuité des moyens contraceptifs prévus au remboursement pour les jeunes filles de 15 à 18 ans. ■

Droits et Libertés

## ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES MARS 2013

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2013, le Défenseur des droits a édité un numéro spécial de la *Lettre d'Information pour Développer l'Égalité en Entreprise* (LIDÉE), dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans ce numéro à la rubrique : **Actualité**

**de l'égalité professionnelle**  
**Lancement du guide « Un salaire égal pour un travail de valeur égale - Pour une évaluation non discriminante des emplois à prédominance féminine ».**

Le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013, le Défenseur des droits a présenté un nouvel outil, qui d'après lui permet de faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en traitant de façon innovante la question des inégalités de rémunération... ■

Droits et Libertés

Avril 2013  
Extraits

**P**our le SNUEP-FSU, le service public de l'EN doit garantir sur l'ensemble du territoire une égalité d'accès aux savoirs et à la culture dans toute leur diversité, une égalité devant l'offre de formation, et la mise en œuvre des meilleures conditions d'études et de réussite pour tous. L'École doit donc combattre les inégalités, permettre à tous les jeunes de se construire et d'accéder à une formation et à une qualification sanctionnée par des diplômes nationaux, qui demeurent des atouts incontestables pour l'insertion professionnelle. Or, depuis plusieurs années, la stagnation de l'investissement éducatif ainsi que les réformes mises en places, notamment celle du Bac Pro en 3 ans, ont creusé les inégalités scolaires -corrélées aux inégalités sociales, et ont relégué de plus en plus tôt une partie croissante des jeunes en difficulté scolaire vers des dispositifs externalisés de l'EN.

(...) le SNUEP-FSU considère que l'on tirerait tous avantage à traiter le problème du décrochage scolaire en amont, par une prévention accrue auprès des élèves encore scolarisés, plutôt qu'après, une fois ce décrochage constaté. En effet, ne serait-ce que sur un plan purement comptable, un décrocheur coûte beaucoup plus cher qu'un élève lambda encore scolarisé.

Le SNUEP-FSU se félicite que la lutte contre le décrochage et la prise en charge de la difficulté scolaire deviennent une priorité. Pour nous, la place des jeunes est avant tout à l'École. (...)

### **Détection et traitement de la difficulté scolaire :**

Dans la période précédente, l'EN a surtout été officiellement cantonnée à un rôle de dépistage et de dénombrement des décrocheurs. (...)

Le développement des cellules de veille dans les EPLE avec la mise en place d'équipes pluri-professionnelles complètes, réunissant l'ensemble de l'équipe éducative doit permettre de détecter rapidement les élèves en difficultés. Des solutions adaptées doivent être apportées et ceci dans l'objectif d'amener ces jeunes à une formation diplômante.

L'action des missions générales d'insertion (MGI) doit être confortée et développée dans ce même objectif. L'annonce d'une remise à plat des missions et des fonctions de la MGI doit être pensée en cohérence avec l'ensemble des mesures indispensables au raccrochage.

L'EN doit mettre en place, pour les élèves ayant quitté le système sans qualification, des structures souples permettant le « raccrochage » notamment en développant en LP (...) une part conséquente de remise à niveau, de découverte d'autres secteurs professionnels. Des moyens particuliers doivent être affectés aux établissements. Tout contrat d'accès à la qualification doit s'accompagner d'une formation, d'un temps et d'un suivi individualisé afin de déboucher sur l'obtention d'un diplôme (...).

### **Pour une orientation choisie : la question de l'offre de formation**

Concernant l'orientation, il faut que chaque élève sortant de 3<sup>e</sup> bénéficie d'une affectation réellement choisie, selon sa volonté et son projet. En effet, le temps fort de rupture est la seconde (AFEV sept 2012). Une forte majorité des décrocheurs disent avoir été mal conseillés et/ou avoir subi leur orientation. Pour être en mesure de répondre aux attentes de ces élèves issus du collège, il ne s'agit pas juste d'élaborer localement une carte des formations basée sur une soi-disant synergie avec les besoins des employeurs locaux. Aucun élève ne doit se voir enfermé dans sa région (...) c'est bel et bien à un niveau national qu'il faut définir et répartir la carte des formations.

**É G A L I T É  
D'ACCÈS AUX  
SAVOIRS ET À  
LA CULTURE.  
REDONNER DU  
SENS AUX ÉTUDES.**

Former et diplômé un jeune dans un métier absent du bassin local augmente ses possibilités de raccrochage et d'emploi en sortie de formation. (...). Aujourd'hui encore, beaucoup de formations ne sont proposées qu'en apprentissage, où les discriminations sont les mêmes pour trouver un contrat qu'à l'embauche (définitive ou non). Or, des jeunes décrochent car refusés en apprentissage faute d'employeur, ne trouvant pas cette formation sous statut scolaire, ils se retrouvent par défaut dans une formation non souhaitée. C'est pourquoi des pans entiers de formation doivent être développés en enseignement professionnel sous statut scolaire.

### **Conditions d'études améliorées pour la réussite de tous et toutes**

Il ne faut pas négliger un point important engendrant le décrochage de certains élèves : celui des conditions d'études. Parce que les CSP des familles dont sont issus les élèves scolarisés dans la Voie Professionnelle sont très majoritairement défavorisées, il arrive bien souvent à ces jeunes de devoir cumuler un « *petit boulot* » avec leurs études. Pour les mêmes raisons, certains d'entre eux finissent même par choisir, contraints et forcés, la voie de l'apprentissage, car rémunératrice. (...). **C'est pourquoi nous pensons qu'une allocation d'étude et d'autonomie devient indispensable pour les élèves scolarisés dans la Voie Professionnelle.**

Par ailleurs, on peut légitimement se demander comment ne pas décrocher, quand on est en difficulté scolaire dans des classes chargées, trop peu souvent dédoublées, avec, en face de soi, un professeur contraint d'avancer « *au pas de charge* » par un référentiel d'examen adapté aux seuls meilleurs... Si la démotivation - en lien avec l'orientation - est une source très importante de décrochages, l'intérêt, les notes et les temps d'explications des enseignant-es sont aussi des causes à ne pas négliger.

Enfin, nous persistons à considérer que les dédoublements de classe et les travaux en groupes réduits favorisent la transmission des savoirs, le dialogue avec les jeunes et la mise en confiance. **C'est pourquoi nous**

**revendiquons la remise à plat de l'accompagnement personnalisé (AP)** qui bien souvent externalise l'aide aux élèves en dehors du cours et demandons la réinstauration des seuils de dédoublements dans la Voie Professionnelle sous statut scolaire, ainsi que la mise en place de dédoublements pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire.

### **Redonner du sens aux études**

Pour le SNUEP-FSU, vouloir faire accéder tous les élèves au Bac Pro en 3 ans seulement après le collège n'est pas la solution. Il faut laisser le temps nécessaire à ces jeunes pour (...) redonner un sens aux études dans cette voie particulière, et pour cela, 4 ans sont le plus souvent nécessaires. Il faut donner les moyens aux établissements de permettre aux élèves des changements de parcours, des « rebonds » dans leur « carrière scolaire ». Il faut remettre en place des classes passerelles et des modules d'adaptation. Le « positionnement », seul, sans réponse autre qu'une « gestion » de ces cas particuliers dans la masse des autres élèves, n'est pas une solution.

Aussi, les jeunes ayant décrochés ne peuvent être simplement « positionnés ». De plus, un parachutage des décrocheurs en cours d'année, dans un Groupe Classe ordinaire et souvent (sur)chargé de formation initiale sous statut scolaire, dans le cadre d'un droit à une formation initiale différée, nous paraît anachronique et contre-productif.

Le retour vers l'école doit leur être proposé par le développement de parcours spécifiques et dédiés, en lycée professionnel, pour leur redonner confiance et leur permettre une potentielle poursuite d'étude.

**En conclusion, réduire le nombre de décrocheurs passe par l'évitement du décrochage. Pour ce faire, une politique d'offre de formation diversifiée pilotée nationalement doit être mise en œuvre et les conditions d'études des jeunes en formations nécessitent d'être améliorées. ■**

---

*Différentes études illustrent la mobilité des jeunes.*

*Si les jeunes sont peu mobiles dans le secondaire, ils le sont pour le début de leur vie professionnelle : 45 % des employés qualifiés et 38 % des ouvriers qualifiés changent de zone d'emploi dans leurs 3 premières années de vie active (Lemistre et Magrini, 2010), dans 40 % de ces cas, la distance est supérieure à 100 km.*

*A contrario, les jeunes décrocheurs n'étant pas diplômés, ils sont peu mobiles et restent concentrés dans certains territoires.*

**VICTOIRE SYNDICALE**  
**AU LYCÉE SIMONE WEIL DE DIJON**  
**CONTRE UN AUDIT PRIVÉ ALLEMAND**

Depuis le mois de novembre, l'intersyndicale du lycée Simone Weil de Dijon a combattu un projet d'audit d'une agence privée allemande (AQS). Cette expérimentation fait partie d'un projet d'évaluation externe porté par une équipe d'inspecteurs.

Notre direction a organisé plusieurs réunions pour nous présenter cet audit, sans jamais pouvoir répondre à nos questions de fond : **quelle utilité ? Quel but ? Quelles conséquences à courts et longs termes pour les personnels et l'établissement ?**

Devant l'hostilité majoritaire des collègues contre ce projet, tous les coups ont été permis : votation organisée par l'intersyndicale remise en cause, groupe de collègues pro-direction diffusant des mails nausé-

bondes sur l'intersyndicale et même menace de l'inspection (par personne interposée). Nous avons tenu bon. Nous avons interpellé le Rectorat lors d'un CTA, avons rencontré les parents d'élèves, avons distribué des tracts, avons informé de notre lutte tous les collègues de l'académie via nos différents réseaux syndicaux.

**Au final, jeudi 28 mars, la direction a envoyé un mail à tous ses personnels pour les informer de l'abandon du projet.** Ce mail contenait également des propos douteux sur les délégués syndicaux. Si nous sommes satisfaits d'avoir fait plier notre direction, notre combat ne s'arrête pourtant pas là : nous ne pouvons pas permettre sans réagir que la direction d'un établissement s'attaque aux représentants syndicaux, et ainsi à la liberté syndicale. Nous envisageons dès à présent de demander une audience à la Rectrice. ■

Le 8 avril 2013  
Sandrine BERNARD

Communiqué  
SNUEP-FSU  
du 21/03/2013

**TERRIBLE DRAME**  
**EN LYCÉE PROFESSIONNEL**

**Le SNUEP-FSU apprend ce matin le décès du lycéen du LP de Blaye (33), poignardé par un camarade en atelier mardi.**

Le SNUEP-FSU tient à faire part de sa plus vive émotion à l'annonce de cette terrible nouvelle. Il souhaite transmettre toutes ses condoléances à la famille et aux proches du lycéen et témoigner également toute sa solidarité à la communauté éducative du lycée et aux lycéens en ces circonstances dramatiques.

**INTERVENTION MÉDIATIQUE**

**Retrouvez le dernier**

**Expression directe**

sur **l'Éducation de la FSU**  
passé sur **France 3**  
dimanche 31 mars

<http://www.france3.fr/videos/79740391>

● **Actions éducatives**

Journée nationale  
des mémoires de la traite,  
de l'esclavage  
et de leurs abolitions

*note de service*  
*n° 2013-043 du 28-3-2013*  
*(NOR MENE1307232N)*

**L'**audience demandée par la FSU portait sur le projet de loi de décentralisation sur les aspects carte de formation et service public de l'orientation.

### La conseillère du ministre précise :

#### ❶ Pas de rupture malgré le remaniement ministériel

#### ❷ Cartes des formations

Sur les cartes de formations, des positions d'accords vont nécessairement se faire sur les conventions entre les Rectorats et les Régions. Pour la conseillère les conventions seront acceptées par les deux parties. Il en va de leur responsabilité politique. L'absence de possibilité d'arbitrage final est une position de synthèse qui n'était pas celle du ministère du travail.

La conseillère précise qu'en cas de désaccord sur la convention annuelle, chacun (région pour l'apprentissage et rectorat pour les formations sous statut scolaire) mettrait en œuvre la carte des formations dans son domaine de responsabilité. Mais cela serait préjudiciable pour la nécessaire « complémentarité » de l'offre de formation professionnelle initiale.

#### ❸ Qui pilote ?

Sur la Région pilote de la formation professionnelle, cela concerne les formations liées au développement économique régional. Mais pour les politiques de « filières », par exemple dans le cas du développement industriel (aéronautique, transport, énergie ...) l'État gardera et impulsera le pilotage stratégique. (...).

#### ❹ Réécriture de l'article L 214-13 du code de l'éducation, concernant l'élaboration du contrat plan régional de développement de l'orientation et des formations professionnelles (CPRDOFP)

Nous faisons remarquer que l'offre de formation professionnelle ne peut pas être définie qu'en termes d'emploi, de compétences et de qualifications, il faut aussi prendre en compte le besoin de formation des jeunes et des adultes, un amendement a d'ailleurs été déposé en ce sens lors que CSE du 21 Mars. Pour elle cette dimension est déjà intégrée dans le texte. Elle dément toute volonté de développer un modèle adéquationniste formation/emploi. Elle vérifiera l'écriture de l'article.

Sur l'évolution des instances CNFPTLV et CCREFP, elles intégreront les problématiques « emploi » et « orientation » et seront constitués en 4 collèges : État, Régions, Partenaires sociaux et « opérateurs ».

Les « opérateurs » seraient les chambres consulaires, Pôle Emploi, Agefip ... et n'auraient pas droit de vote. La FSU serait dans les partenaires sociaux ...

#### ❺ Service public d'orientation

Confirmation que les CIO ne seraient pas mis à disposition, qu'ils resteraient à l'EN, comme les COPsy (et en passant, les LP aussi). Mais il pourrait se mettre en place des partenariats par conventionnement annuel entre le rectorat et la Région (prévu dans la loi) pour traiter certaines questions (par exemple les décrocheurs) et construire des articulations entre l'orientation scolaire et le service régional de l'orientation.

#### ❻ Réformes à venir

Une réforme de la formation professionnelle, qui intègre la réforme de l'apprentissage est prévue pour la fin de l'année. Le point important de cette réforme est le mécanisme « d'habilitation » qui permettrait, via le SIEG<sup>1</sup>, de « sortir » certains publics du marché de la formation (jeunes non diplômés, chercheurs d'emploi ...).

Audience FSU  
(J. Dammerey  
pour le SNUEP-FSU)  
le 27 mars 2013  
au ministère du travail

1 SIEG Service d'Intérêt  
Économique Général  
>>>

>>> La réforme de l'apprentissage touchera notamment son financement (collecte et distribution de la taxe d'apprentissage) et montre la volonté politique du développement de l'apprentissage public. L'objectif ne serait pas de faire diminuer la part reversée à l'enseignement professionnel et technologique (elle rappelle l'importance des premiers niveaux de qualification V et IV) mais de revoir la part qui est allouée au financement des écoles du supérieures et notamment les écoles privées. Échéance fin 2013.

## 7 Conférence sociale

Une conférence sociale est prévue en juin 2013.

## HOMOPHOBIE, ÇA SUFFIT !

Communiqué FSU  
du 21/04/2013

La FSU condamne les actes de violence commis ces dernières semaines.

Alors que le projet de loi permettant le mariage pour tous est en débat au Sénat, les provocations et les actes homophobes se multiplient.

La FSU condamne avec la plus grande fermeté les actes de vandalisme commis ce week-end lors d'un rassemblement d'associations LGBT et les agressions dont ont été victimes des couples homosexuels. Ces agressions ne sont pas des actes isolés, puisque plus de soixante témoignages d'actes homophobes ont été recensés en une semaine par l'association SOS Homophobie alors que des visuels appelant au meurtre ont été diffusés par des mouvances d'extrême droite.

La radicalisation du mouvement des « an-

## 8 Conclusion

Une volonté de nous rassurer, en indiquant que l'Éducation nationale ne serait pas touchée, et dans le même temps montrer une réelle rupture avec les politiques précédentes. Mais rien n'apparaît sur les financements de ces projets et en particulier le financement du « Droit personnel à la formation », qui mettra aussi en place un droit à la formation initiale différée, présenté comme révolutionnaire mais encore assez flou.

Il faut être vigilant sur l'articulation de ce nouveau droit avec le travail menée par le MEN sur les décrocheurs et la mise en place des Réseaux Orientation Formation Emploi. ■

tis » ne connaît plus de limite. Ils expriment une homophobie de plus en plus décomplexée débouchant sur ces actes de violence. Des élus de la République en faveur du projet subissent des pressions et des menaces inacceptables.

Le débat a eu lieu, et il continue d'avoir lieu notamment au parlement, assemblée démocratiquement élue.

Cette réforme est un progrès de société. Elle n'enlève rien à personne, et donne des droits à une partie de la population qui n'y avait pas accès.

La FSU appelle le gouvernement à la plus grande fermeté vis-à-vis de tous ces actes haineux, réaffirme son soutien à toutes celles et ceux engagé-es en faveur de l'égalité et son attachement à l'aboutissement de cette grande réforme de société.

Elle appelle à participer au rassemblement qui aura lieu mercredi 10 avril à 20 heures dans le Marais, rue des Archives à Paris. ■

### Stoppez l'évasion fiscale !



Signez la pétition...

### Après Cahuzac : stoppez l'évasion fiscale !

L'affaire Cahuzac révèle brutalement à tous les citoyens la négligence et même la complaisance de nos dirigeants vis-à-vis de l'évasion fiscale. Cinq mesures clés pour en finir avec la complaisance : déjà plus de 32 000 signatures ! Signez vous aussi l'appel lancé par Attac au président de la République.

<http://www.france.attac.org/dossiers/stoppez-levasion-fiscale>